

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2025

Publication : 25/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 21 mars 2025

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**3<sup>ème</sup> séance de l'année**Séance du 11 avril 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 11 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni en présentiel uniquement à la salle du conseil (siège - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Étaient présents : 27 conseillers communautaires****Président** : M. Eric JALTON

**Vice-présidents** : M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau** : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. William SURDIN- Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION

**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Come Philibert MOUEZA

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5**

**Autres conseillers communautaires** : Mme Maddly GARGAR à M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Magali MARCIN à M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Rosan RAUZDUEL à Mme Nadège THEOPHILE- M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

**Nombre de conseillers absents excusés : 6**

**Vice-présidents** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Georges BREMENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres conseillers communautaires** : M. Michel MADO- M. Olivier SERVA

**Nombre de conseillers absents non excusés : 10**

**Vice-présidents** : M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau** : Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY- M. Fabert MICHELY

**Autres conseillers communautaires** : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Alix NABAJOTH

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 27

Votants : 32 (dont 5 pouvoirs)

▪ Dont pour : 31

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 1  
(M. Dominique THEOPHILE)**Secrétaire de séance :**

Mme Marie-Andrée MANDIL

Délibération n°2025.04.03/653

**Vote des budgets primitifs de l'exercice 2025 :***Budget annexe Sonis***Rapporteur**Mme Renée-George  
NABAJOTH-DELOUMEAUX*Vice-présidente de la commission  
affaires financières*

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 25 AVR. 2025

- publication sur le site internet

ou notification, le :

29 AVR. 2025

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

Le budget primitif 2025 est proposé cette année sans les reports de résultats N-1.

Des ajustements de crédits seront donc nécessaires lors du vote du Budget Supplémentaire après intégration des résultats 2024.

## **I. Section de fonctionnement**

### **A. Les recettes de la section de fonctionnement**

	BP 2024	BP 2025
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 979 558,90 €</b>	<b>2 750 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	34 057,90 €	
013 Atténuation de charges	- €	
70 Produits des services	50 000,00 €	50 000,00 €
73 Impôts et taxes	- €	
74 Dotations et participations	2 895 501,00 €	2 700 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	- €	
76 Produits financiers	- €	
77 Produits spécifiques	- €	
042 Opérations ordre transfert entre sections	- €	

#### a. Les produits des services – chapitre 70

Les produits de service sont évalués avec prudence à 50 000€ au regard du niveau d'exécution 2024 de 80 000 €.

## b. Les dotations et participations – chapitre 74

La dotation principale est de 2 700 000 €, elle diminue légèrement par rapport à l'exercice 2024 qui se clôture avec un excédent de la section de fonctionnement.

**B. Les dépenses de la section de fonctionnement**

	BP 2024	BP 2025
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 979 558,90 €</b>	<b>2 750 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	- €	
011 Charges à caractère général	1 919 558,90 €	902 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	990 000,00 €	1 798 000,00 €
014 Atténuation de produits	- €	
022 Dépenses imprévues	- €	
65 Autres charges de gestion courante	40 000,00 €	20 000,00 €
66 Charges financières	- €	
67 Charges spécifiques	- €	
68 Dotations aux provisions	- €	
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00 €	30 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	- €	

## a. Les charges à caractère général – chapitre 011

La prévision pour les charges à caractère général est de 902 000 € contre 1 919 558,90 € au budget 2024.

Cette diminution s'explique par :

- La comptabilisation en 2024 de dépenses votées en décision modificative (Festival Cap excellence en théâtre, entretiens, etc...)
- La bascule de charges en 2025 du chapitre 011 avec un paiement des professeurs et des techniciens du spectacle en tant que prestataire de service, vers le chapitre 012 personnel avec des paiements en tant que personnel sous contrat à durée déterminée.

## b. Les charges de personnel – chapitre 012

Les charges de personnel sont stables par rapport au Budget Primitif 2024 et s'élèvent à 920 000€ pour l'exercice 2025. A cette prévision il convient de rajouter les charges basculées du chapitre 011 vers le chapitre 012 (voir a.)

## c. Les autres charges de gestion – chapitre 65

La prévision est de 20 000 € au chapitre 65, elle permet notamment de mandater des dépenses liées à l'acquisition de logiciels.

## d. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement) – chapitre 042

Il s'agit de la prévision de dépenses des amortissements 2025. Le montant est identique en recettes d'investissement.

**II. Section d'investissement****A. Les recettes de la section d'investissement**

	BP 2024	BP 2025
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>261 518,77 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté	231 518,77 €	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	
10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	
13 Subventions d'investissement	- €	
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	
21 Immobilisations corporelles	- €	
23 Immobilisations en cours	- €	
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00 €	30 000,00 €

## a. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement) – chapitre 040

Il s'agit de la contrepartie de l'inscription en dépenses de fonctionnement pour comptabiliser les amortissements 2025.

**B. Les dépenses de la section d'investissement**

	BP 2024	BP 2025
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>261 518,77 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté	- €	
10 Dotations, fonds divers et réserve	- €	
Total des opérations d'équipement	- €	
13 Subventions d'investissement versées	- €	
16 Remboursement d'emprunt	- €	
20 Immobilisations incorporelles	70 000,00 €	
204 Subvention d'équipements versées	- €	
21 Immobilisations corporelles	191 518,77 €	30 000,00 €
23 Immobilisations en cours	- €	
27 Autres immobilisations financières	- €	
041 Opérations patrimoniales	- €	

## a. Les immobilisations corporelles – chapitre 21

Les immobilisations corporelles concernent l'acquisition de matériels bureautiques et informatiques, de mobiliers et divers aménagements. Ce montant pourra être ajusté lors du Budget Supplémentaire après intégration des résultats 2024.

**L'équilibre du projet de budget primitif du centre culturel de Sonis s'établit comme suit :**

## FONCTIONNEMENT

<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 750 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	50 000,00 €
73 Impôts et taxes	
74 Dotations et participations	2 700 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	
76 Produits financiers	
77 Produits spécifiques	
042 Opérations ordre transfert entre sections	
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>2 750 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	
011 Charges à caractère général	902 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	1 798 000,00 €
014 Attenuation de produits	
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00 €
66 Charges financières	
67 Charges spécifiques	
68 Dotations aux provisions	
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	

## INVESTISSEMENT

<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>30 000,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00 €
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>30 000,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté	
10 Dotations, fonds divers et réserve	
<b>Total des opérations d'équipement</b>	
13 Subventions d'investissement versées	
16 Remboursement d'emprunt	
20 Immobilisations Incorporelles	
204 Subvention d'équipements versées	
21 Immobilisations corporelles	30 000,00 €
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
041 Opérations patrimoniales	

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 20 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À LA MAJORITÉ :**

**ARTICLE 1-** De voter le budget le primitif 2025 du *budget annexe centre culturel de Sonis* comme présenté au rapport :

**FONCTIONNEMENT**

<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 750 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	50 000,00 €
73 Impôts et taxes	
74 Dotations et participations	2 700 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	
76 Produits financiers	
77 Produits spécifiques	
042 Opérations ordre transfert entre sections	
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>2 750 000,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	
011 Charges à caractère général	902 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	1 798 000,00 €
014 Attenuation de produits	
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00 €
66 Charges financières	
67 Charges spécifiques	
68 Dotations aux provisions	
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	

**INVESTISSEMENT**

<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>30 000,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	30 000,00 €
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>30 000,00 €</b>
001 Résultat d'investissement reporté	
10 Dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement	
13 Subventions d'investissement versées	
16 Remboursement d'emprunt	
20 Immobilisations incorporelles	
204 Subvention d'équipements versées	
21 Immobilisations corporelles	30 000,00 €
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
041 Opérations patrimoniales	

**ARTICLE 2-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'État, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'État, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2025

Le président de séance

Le président



Éric JALTON



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Marie-Andrée MANDIL



- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 25 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 29 AVR. 2025

